Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 77

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2018 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2017.

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur
http://avisdemarches.leparisien.fr

Marchés - de 90 000 Euros

MAIRIE DE CROISSY-BEAUBOURG

M. MICHEL GERES - MAIRE
30 RUE DE PARIS - BP 100
77317 MARNE LA VALLEE - 2
Tél : 01 64 62 78 78 - Fax : 01 64 62 78 79
mèl : mairie@croissy-beaubourg.fr
web : http://www.croissy-beaubourg.fr
Objet : TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE L'ALLEE DES PLATANES
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée
Description : Travaux de Remplacement des candélabres de l'allée des platanes par des candélabres à leds
Quantité/étendue : Mise en place de 14 réverbères à Leds
évaluation de 60000 euros HT
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
20% Valeur technique de l'offre: dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux
20% Valeur technique de l'offre: qualité du matériel
20% Valeur technique de l'offre: Planning de réalisation des travaux
40% Prix
Remise des offres : 09/10/18 à 12h00 au plus tard.
¿ l'adresse :
MAIRIE DE CROISSY-BEAUBOURG
30 rue de Paris
croissy-Beaubourg - BP 100
77317 Marne la Vallée - Cedex 02
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Envoi à la publication le : 29/08/18
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur
https://www.marches-publics.info

Enquête publique

COMMUNE DE VARENNES SUR SEINE

Projet de Plan Local d'urbanisme
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 1er août 2018, le Maire de Varennes sur Seine, ordonne l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'urbanisme (PLU) de la Commune.
Ce projet a pour objectifs principaux de
- Assurer la pérennité et l'attractivité des pôles d'activités et encourager le dynamisme économique et commercial, générateurs d'emplois,
- Encadrer le développement des différents modes de déplacements sur la ville, Préserver les espaces naturels, valoriser le patrimoine paysager,
- Favoriser un développement harmonieux de la ville respectueux de la qualité paysagère et architecturale sur l'ensemble du territoire communal,
- Assurer une croissance modérée de la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.
L'enquête se déroule à la mairie de Varennes sur Seine pendant 32 jours consécutifs, du mardi 28 août 2018 au vendredi 28 septembre 2018 à 17h00 inclus.
Durant cette période, le dossier d'enquête publique est mis à la disposition du public
- A la mairie de Varennes sur Seine aux jours et heures habituels d'ouverture soit : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le mardi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur, o en version papier,
- en version numérique sur un poste informatique libre d'accès mis à la disposition du public
- Sur le site internet de la Commune : www.varennes-sur-seine.fr du jour et heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au jour et heure de clôture de celle-ci. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Varennes sur Seine.
Monsieur François ANNIC est désigné en qualité de Commissaire enquêteur.
Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions ou contreproposition
- Sur le registre sur support papier, ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et lors des permanences du Commissaire enquêteur, Sur le registre électronique dédié à cet effet, sur le site internet de la commune www.varennes-sur-seine.fr,
- Par courrier postal à l'attention du Commissaire-Enquêteur, à l'adresse de la mairie . Place Jean Séjourné - 77130 VARENNES SUR SEINE.
Seules les observations, propositions ou contre-propositions reçues pendant le délai de l'enquête et au plus tard le vendredi 28 septembre 2018 à 17h00, y compris par voie électronique, rédigées en langue française et dans la limite d'une capacité de 5 M0 pour les pièces jointes adressées via le registre électronique, seront prises en compte.
Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie les
Mardi 28 août 2018 de 9h00 à 12h00
Samedi 8 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
Jeudi 13 septembre 2018 de 14h30 à 17h30
Vendredi 28 septembre de 14h00 à 17h00
Toutes les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Maire de Varennes sur Seine, personne responsable du projet,
A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du CommissaireEnquêteur à la mairie et sur le site internet de la Commune : www.varennes-sur-seine.fr, pendant une durée d'un an.
Aux termes de cette enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête publique et des différents avis recueillis dans le cadre de la procédure.

COMMUNE DE DOUY-LA-RAMÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL

D'URBANISME DE DOUY-LA-RAMÉE

Par arrêté n 09-2018 du 19 juillet 2018, il sera procédé à l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

de la commune de Douy-la-Ramée.

Ce Plan Local d'Urbanisme a pour but de doter la commune de Douy-la-Ramée, d'un document de planification urbaine et environnementale, dans le respect des dispositions législatives en vigueur.
La présidente du Tribunal Administratif de MELUN a désigné Monsieur Joël CHAFFARD en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Douy-la-Ramée, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par Monsieur le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Douy-la-Ramée et consultable par le public :

- en Mairie de DOUY-LA-RAMÉE :
* les lundis et mercredis de 9 h 00 à 12 h 00 ;
* les jeudis de 18 h 00 à 20 h 00.
- sur le site internet : www.paysdelourcq.fr (onglet : PLU des communes)

Pendant toute la durée de cette enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en version papier et en version dématérialisée, et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé à l'accueil pendant les horaires d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou, les adresser par :

-par voie électronique :
douy.enquetepublique@gmail.com
-par voie postale, à Monsieur le commissaire
enquêteur du PLU de DOUY- LA- RAMÉE :
Mairie de DOUY-LA-RAMÉE - 2 rue du Sac
- 77139 DOUY-LA-RAMEE
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de DOUY-LA-RAMÉE

aux jours et heures suivants :

- Le lundi 27/08/2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le samedi 08/09/2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Le jeudi 20/09/2018 de 17 h 00 à 20 h 00 ;
- Le vendredi 28/09/2018 de 14 h 00 à 17 h 00

Toute information pourra être demandée auprès de Madame le Maire de Douy-la-Ramée.
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai maximum d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions
motivées. Ils seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie.
Le projet de PLU sera ensuite soumis à l'approbation par délibération du conseil municipal.

Le Maire
Nadine CARON
.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Avis de mise enquête publique des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de Saint Sauveur-sur-Ecole, de Ex SIACRE (Cély, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole) et de Ex Entre Seine et Forêt (Héricy, Samoreau et Vulaines-sur-Seine)

En application des dispositions de l'arrêté n 2018-021 de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), les zonages d'assainissement seront soumis à enquête publique durant 32 jours **du 21 septembre au 22 octobre inclus.**

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) - 44 rue du Château - 77300 FONTAINEBLEAU et dans les mairies des communes de Saint-Sauveur-sur-Ecole, Cély, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Héricy, Samoreau et Vulaines-sur-Seine et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau : Du lundi au vendredi 8h30/12h et 13h30/17h30
Mairie de Saint Sauveur-sur-Ecole : Lundi - Mercredi Vendredi et Samedi 9h15/12h
Mardi et Jeudi 9h15/12h et 16h30/18h30
Mairie de Cély: Lundi - Mardi - Mercredi 9h/12h et 13h30/17h et Vendredi 9h/12h et 13h30/15h
Mairie de Fleury-en-Bière : Mardi 10h/12h - 14h/19h - Mercredi au Samedi 10h/12h
Mairie de Perthes: Du Lundi au Samedi 9h/12h
Mairie de Saint-Germain-sur-Ecole : Lundi 15h/16h - Mardi et Vendredi 18h15/20h - 1er Samedi du mois 9h30/11h30
Mairie de Héricy : du Lundi au Vendredi : 9h/12h et 14h/17h
Mairie de Samoreau : du Lundi au Jeudi 9h/12h et 14h/17h30 - Vendredi 9h/12h et 14h/17h - Samedi 10h/12h
Mairie de Vulaines-sur-Seine : du Lundi au Jeudi : 8h/12/ et 13h/16h

Le dossier sera également consultable sur le site internet
https://www.pays-fontainebleau.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur les projets pourront être consignées :
- sur un registre d'enquête, déposé dans chaque mairie et au siège de la CAPF,
- par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête Publique Zonage Assainissement - Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau - 44 rue du Château 77300 FONTAINEBLEAU
- par voie électronique : https://pays-fontainebleau.fr/enquetepublique

Monsieur Michel CERISIER, désigné Commissaire Enquêteur par la Présidente du Tribunal de Melun assurera des permanences afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public aux dates et lieux suivants :
- Vendredi 28 septembre de 14h à 17h en mairie de Fleury-en-Bière
- Lundi 1er octobre de 9h à 12h en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
- Lundi 1er octobre de 14h à 17h en mairie de Saint-Germain-sur-Ecole,
- Mercredi 3 octobre de 9h à 12h en mairie de Samoreau,
- Vendredi 5 octobre 2018 de 17h30 à 20h30 en mairie de Cély,
- Lundi 8 octobre de 9h à 12h en mairie de Héricy,
- Lundi 8 octobre de 14h à 17h en mairie de Vulaines-sur-Seine,
- Samedi 13 octobre de 9h à 12h en mairie de Perthes,
- Lundi 22 octobre de 14h30 à 17h30 au siège de la CAPF.

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur remettra son rapport et ses conclusions sous un délai d'un mois. Les dossiers éventuellement modifiés pour tenir compte des observations et avis formulés au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumis aux organes décisionnels pour approbation.

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Le Président

COMMUNE DE LA HOUSSAYE-EN-BRIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Maire de LA HOUSSAYE-EN-BRIE, par arrêté municipal n 77 229 18 00038, a décidé de mettre à l'enquête publique le projet d'aliénation de la sente rurale n 33-A dite des Marnières.
Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur Alain CHARLIAC, Commissaire Enquêteur désigné par la Commune, seront déposés en mairie de LA HOUSSAYE-EN-BRIE pendant 15 jours consécutifs, soit du samedi
1er septembre 2018 à 9 h 00 au samedi 15 septembre 2018 inclus à 12 h 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Les observations pourront être consignées sur le registre ou adressées par courrier en mairie (Place du Maréchal Augereau - 77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE) au Commissaire-Enquêteur, ou déposées sur l'adresse courriel dédiée à cette enquête publique :
enquetepublique@lahoussayeenbrie.fr et ouverte sur le site Internet de la Mairie.
Le dossier d'enquête publique sera consultable, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie*, ainsi que sur le site Internet de la Mairie
- (http://lahoussayeenbrie.fr)
Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :
- Samedi 1er septembre de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 8 septembre de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie de LA HOUSSAYE-EN-BRIE, aux heures d'ouverture* et sur son site internet, où ils seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Monsieur le Maire de LA HOUSSAYE-EN-BRIE est la personne responsable du projet.
Les demandes d'informations sur le dossier d'aliénation de la sente rurale n 33-A dite des Marnières peuvent lui être formulées par écrit Place du Maréchal Augereau - 77610 LA HOUSSAYE-ENBRIE.
Le Conseil Municipal délibèrera ensuite pour valider la cession de la sente, au vu des conclusions du Commissaire-enquêteur. La délibération et le dossier d'enquête publique seront ensuite adressés par le Maire à la Préfecture.
*les lundis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h00 et de 16h30 à 17h30
les mardis de 8h45 à 12h00 et de 16h30 à 19h00
les samedis de 8h45 à 12h00 (les 1er, 8 et 15 septembre)

Actulegales.fr
La référence des annonces légales d'entreprises
APTE Avec le concours d' Infolegale

Avis divers

COMMUNE DE MELUN

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération N 2014.10.7.232 du 16 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n1 du Plan Local d'Urbanisme de Melun après présentation du bilan de la mise à disposition du public.

La-dite délibération est affichée en Mairie pendant 1 mois à compter du 17 août 2018.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en Mairie au Service Urbanisme Règlementaire de la Ville de Melun - Hôtel de Ville - 16, rue Paul Doumer, au rez-de-chaussée de la Direction des Services Techniques, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (fermé le mardi matin et le jeudi après-midi).

Constitution de société

Suivant acte SSP du 27 août 2018 constitution de la SCI :
Dénomination sociale :

XINFA 2

Capital social : 100 000 euros
Siège social : 1 rue Lamartine 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES
Objet : L'achat, la vente et la location de tous biens immobiliers, notamment commerciaux, professionnels et privés
Gérant : Mme Xiuqin DONG demeurant 7 rue Louise Thuliez 75019 PARIS
Transmission des parts : Seules les cessions de parts consenties au conjoint, à des ascendants ou aux descendants du cédant, sont libres et ne réclament pas l'agrément des associés.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX

HEXALOG

SASU au capital de 42 000 Euros
Siège social : 37, Rue Gustave Eiffel 95190 GOUSSAINVILLE
RCS N : 819810169 de PONTOISE

L'AGE du 27/08/2018 a décidé de transférer le siège social au **31 RUE ARISTIDE BRIAND, 77124 VILLENOY** à compter du **27/08/2018**.
Gérant : Monsieur MARTIN Jules, né le 05 mai 1976 à Cotonou (BENIN) demeurant au 23, Boulevard Olympe de Gouges 77127 LIEUSAINT en replacement de Monsieur BEN RHOUMA ZOUHAIER
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de MEAUX.

Collectivités territoriales, pour une bonne stratégie d'achat c'est Le Parisien

SD-INVESTING

SASU au capital de 5 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Fontaine Rouge 77700 CHESSY
RCS N : 830 591 699 de MEAUX

Suivant la délibération de L'AGE en date du 29 août 2018:
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 29 août 2018.
Mention sera faite au RCS de MEAUX.

BATECH SARL

Capital Social 7622 €
Siège social :
4 rue Parmentier
77500 CHELLES
SIREN 352155345 RCS Meaux

Par décision de l AGO en date du 06 aout 2018, il a été pris acte du changement de statut du gérant actuel Mr LOISEAU Alain demeurant 42, chemin de la cote du Chang e 93370 Montfermeil, de gérant minoritaire en gérant majoritaire.
Mention en sera faire au RCS de Meaux

Divers société

HEXALOG

SASU au capital de 42 000 Euros
Siège social : 37, Rue Gustave Eiffel 95190 GOUSSAINVILLE
RCS N : 819810169 de PONTOISE

L'AGE du 27/08/2018 a décidé de transférer le siège social au **31 RUE ARISTIDE BRIAND, 77124 VILLENOY** à compter du **27/08/2018**.
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de MEAUX.
Mention sera faite au RCS de PONTOISE.

Créances salariales

LA SCP Ph.ANGEL-D.HAZANE Mandataires Judiciaires Associés, Conformément aux dispositions des Articles du Code de Commerce L.625-1 & R.625-3, L.631-18 & R.631-32, L.641-14 & R.641-33, applicables à la cause, les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur le relevé des créances salariales déposé au greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX peuvent saisir sous peine de forclusion le Conseil de prud'hommes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication de **SAS CAVAZZA B.T.P. 90 Avenue François de Tessan 77100 NANTEUIL-LÈS-MEAUX Greffe N 2018J83 RCS Tribunal de Commerce de MEAUX 746250620**

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email